

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 05.091

L'An Deux Mille Cinq, le 29 septembre à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.

DATE DE CONVOCATION

LE 23 SEPTEMBRE 2005

DATE D'AFFICHAGE

LE 23 SEPTEMBRE 2005

ETAIENT PRESENTS : MM. MOST, LE GUEUT, HUGENDBLER, Mmes MONTRON, GEOFFROY, LECOMTE, MM. BOURGEOIS, CHABANEAU, DENIS, Adjoints.

Mme BARRAUD-DUCHERON, MM. BIRON, BUJARD, COASSIN, Mmes COURTIN, CROUE, DOUMECQ, DURAND, M. FAVRE, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Mmes JOLY, LABEYRIE, MOINET, PELTIER, M. RAYMOND, Mme TERRIEN, Conseillers.

ETAIENT REPRESENTES :

M. BOISNARD représenté par Mme LECOMTE
M. CAU représenté par Mme GRAMMATICO
M. MERLE représenté par Mme JOLY
M. POTENNEC représenté par M. LE GUEUT
M. SIMONNET représenté par Mme PELTIER
Mlle TURPIN représentée par Mme DOUMECQ

ABSENTS-EXCUSES : Mme ISENDICK

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 26
Nombre de Votants : 32

Madame DURAND a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : MAINTENANCE ET EXPLOITATION DES INSTALLATIONS THERMIQUES
DES BÂTIMENTS COMMUNAUX - SIGNATURE DU MARCHE

VOTE : UNANIMITE

Le contrat d'entretien et d'exploitation des chaufferies des bâtiments communaux d'une part, de la piscine couverte et de la piscine de Foncillon d'autre part, arrive à expiration le 15 octobre 2005.

Par suite, il s'avère nécessaire de confier à un nouvel exploitant la fourniture de chaleur, la gestion et la maintenance des installations thermiques et connexes, à partir de la prochaine saison de chauffe 2005/2006.

A cet effet, après mise en concurrence, le bureau d'étude *COMPETENCES INGENIERIE SERVICES* a été missionné pour l'élaboration d'un nouveau cahier des charges en vue du lancement d'un appel d'offres définissant :

a) Les catégories de prestations suivantes :

1° les prestations de type P1, comprenant la fourniture du combustible nécessaire à la réalisation des obligations de l'exploitant, notamment le respect des températures contractuelles, (chauffage et eau chaude sanitaire).

2° les prestations de type P2, comprenant la conduite, la surveillance, le contrôle, le réglage des installations :

- de chauffage,
- de production et de distribution d'eau chaude et de surpression d'eau
- de ventilation mécanique,
- d'entretien courant et de fournitures diverses...

3° les prestations de type P3, ou Gros Entretien Renouvellement, comprenant un plan de remplacement annuel du matériel vétuste en totale transparence en fonction des sites et des équipements.

b) Les formes de marché suivantes :

- . Marchés du type MTI (Marché-Température avec clause d'Intéressement), pour la presque totalité des installations thermiques et connexes.
- . Marchés du type PF (Prestations au Forfait) : pour le Garden Bridge.
- . Marchés du type MF (Marché-Forfait) : pour les piscines.
- . Marchés du type GER (Gros Entretien Renouvellement) : pour l'ensemble des installations thermiques,

Le cahier des charges concernant la piscine couverte et la piscine de Foncillon prévoit des exigences spécifiques, à savoir :

- une exploitation multi-technique comprenant outre l'exploitation des équipements techniques, la gestion de l'électricité et de l'eau,
- les prestations de traitement d'eau,
- la fourniture des produits,
- l'entretien quotidien des bassins et des plages
- la fourniture des matériels.

Par ailleurs, le dossier d'appel d'offres impose certaines obligations aux entreprises sur l'ensemble des sites :

- la poursuite de la mise en place d'un système de Gestion Technique Centralisée (GTC), destinée à prévenir les pannes et à les résoudre avant que des gênes ne soient ressenties par les occupants, ce qui permettra à la Ville de Royan d'être renseignée plus rapidement sur le fonctionnement de l'ensemble des installations,
- la prise en compte des textes réglementaires et des recommandations pour lutter contre la prolifération des légionnelles,
- le renouvellement garanti du matériel qui s'inscrit dans le cadre des économies d'énergies.

La durée du marché proposée par le bureau d'études est de CINQ (5) ans avec possibilité de reconduction deux fois par période de cinq ans.

Ce marché, renouvelable deux fois dans le cadre de l'article 15 du Code des Marchés Publics, permet à la municipalité de le reconduire sans que l'entreprise ne puisse le refuser. Les reconductions qui traduisent une satisfaction des prestations facilitent la continuité du service et la pérennisation des installations. La Ville, quant à elle, peut décider que le marché s'arrête naturellement à la fin des cinq années.

Une procédure de consultation par voie d'appel d'offres ouvert européen, passée en application du Code des Marchés Publics, a été lancée le 14 juin 2005, la date limite de remise des offres était fixée au 05 août 2005 à 17 heures.

Les membres de la commission d'appel d'offres, réunis le 18 août 2005 et le 1er septembre 2005, ont décidé de retenir l'offre mieux disante présentée par la société DALKIA, pour les montants contractuels estimés à :

| | | |
|---------------------------|-----------------------------|---------------------------|
| - <u>Années 1 à 5</u> : | . P1 | 839.821,25 Euros H.T. |
| | . P2 | 673.005,00 Euros H.T. |
| | . P3 | 245.036,40 Euros H.T. |
| | MONTANT TOTAL H.T. : | 1.757.862,65 Euros |
| | | |
| - <u>Années 6 à 10</u> : | . P1 | 797.830,30 Euros H.T. |
| | . P2 | 673.005,00 Euros H.T. |
| | . P3 | 245.036,40 Euros H.T. |
| | MONTANT TOTAL H.T. : | 1.715.871,70 Euros |
| | | |
| - <u>Années 11 à 15</u> : | . P1 | 757.938,65 Euros H.T. |
| | . P2 | 673.005,00 Euros H.T. |
| | . P3 | 245.036,40 Euros H.T. |
| | MONTANT TOTAL H.T. : | 1.675.980,05 Euros |

Par suite, il est proposé à l'Assemblée Délibérante d'approuver la procédure de consultation par voie d'appel d'offres ouvert européen relative au marché de maintenance et d'exploitation des installations thermiques dans les bâtiments communaux, et d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer tout document relatif à ce marché d'une durée de **cinq ans** avec l'entreprise DALKIA, pour un montant hors taxe de **1.757.862,65 Euros**, soit **2.102.403,73 Euros T.T.C.**

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU le dossier d'appel d'offres ouvert européen établi par le bureau d'études *COMPETENCES INGENIERIE SERVICES*, relatif au marché de maintenance et d'exploitation des installations thermiques dans les bâtiments communaux,
- VU l'avis favorable de la commission des travaux du 25 mai 2005,
- VU le choix de la commission d'appel d'offres en date du 18 août 2005 et du 1er septembre 2005,
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- d'approuver la procédure de consultation par voie d'appel d'offres ouvert européen engagée par les Services Techniques sur la base du dossier établi par le bureau d'études *COMPETENCES INGENIERIE SERVICES*, relatif à la maintenance et à l'exploitation des installations thermiques dans les bâtiments communaux, conformément au Code des Marché Publics,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer tout document relatif à ce marché d'une durée de cinq ans avec la société *DALKIA*, pour un montant estimé à 2.102.403,73 Euros T.T.C.,
- d'imputer les dépenses correspondantes au budget Communal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

**Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT**

**Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 4 octobre 2005
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général des Services,**

A. LARRAIN